

**PROCES VERBAL REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020**

Nombre de membres En exercice : 9	L'an deux mil vingt, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire
qui ont pris part à la délibération : 7	<u>Présents</u> : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, DESMOTS Mmes PERROUIN, GENDRY S., DEROUIN
Date de convocation : 21/02/2020	<u>Absents non excusés</u> : Mrs SIMON, RAIMBAULT_ <u>Secrétaire</u> : Mr GIBOIRE Jean-Paul

**1) Approbation du compte de gestion 2019 du budget Photovoltaïques
(Exprimé : 7 ; vote : 7 ; pour : 7 ; contre : 0) D2020-006**

Dressé par le Receveur Municipal.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres émis et des mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2) Approbation du compte de gestion 2019 du budget Lotissement de La Goupillère,
(Exprimé : 7 ; vote : 7 ; pour : 7 ; contre : 0) D2020-008**

Dressé par le Receveur Municipal.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres émis et des mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3) Approbation du compte de gestion 2019 du budget communal
(Exprimé : 7 ; vote : 7 ; pour : 7 ; contre : 0) D2020-010**

Dressé par le Receveur Municipal.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres émis et des mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**4) Vote du compte administratif 2019 Photovoltaïques
(Exprimé : 6 ; vote : 6 ; pour : 6 ; contre : 0) D2020-007**

Après s'être fait présenter le compte administratif 2019 par Mr GIBOIRE, Mr le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du Photovoltaïques.

CA 2019	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total
Opérations de l'exercice	-3 983.36	+6 409.13	-4 426.12	+4 308.16	
Résultat de l'exercice		+2 425.77	-117.96		+2 307.81
Résultat reporté Année N-1		+9 439.14	-1 212.71		+8 226.43
Résultat de l'exercice		+11 864.91	-1 330.67		+10 534.24

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit au budget primitif 2020:

↳ Report excédent en fonctionnement (002) :	0.00 €
↳ Réserve (1068) :	11 864.91 €
↳ Report du déficit d'investissement (001) :	1 330.67 €

**5) Vote du compte administratif 2019 Lotissement de La Goupillère
(Exprimé : 6 ; vote : 6 ; pour : 6 ; contre : 0) -D2020-009**

Après s'être fait présenter le compte administratif 2019 par Mr GIBOIRE, Mr le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du lotissement de La Goupillère.

CA 2019	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total
Opérations de l'exercice	-197 719.00	+197 719.00	-197 719.00	+197 719.00	
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat reporté Année N-1		+1 000.41		+21 918.87	+22 949.18
Résultat de l'exercice		+1 000.41		+21 918.87	+22 919.28

Le conseil municipal décide de reporter le résultat comme suit au budget primitif 2020

- ↳ Report de l'excédent de fonctionnement (002) : 1 000.41 €
- ↳ Report de l'excédent d'investissement (001) : 21 918.87 €

**6) Vote du compte administratif 2019 de la commune
(Exprimé : 6 ; vote : 6 ; pour : 6 ; contre : 0) D2020-011**

Après s'être fait présenter le compte administratif 2019 par Mr GIBOIRE, Mr le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 de la commune.

CA 2019	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total
Opérations de l'exercice	- 195 034.32	+ 228 210.66	- 132 454.19	+175 466.53	
Résultat de l'exercice		+ 33 176.34		+43 012.34	+76 188.68
Résultat reporté Année N-1		+ 199 937.03	-51 580.22		+ 148 356.81
Résultat de clôture		+ 233 113.37	- 8 567.88		+ 224 545.49
Restes à réaliser	0.00	0.00	- 87 023.95	+17 996.25	- 69 027.70
Résultats cumulés		+233 113.37	-95 591.83	+17 996.25	+155 517.79

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit au budget primitif 2020

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : 155 517.79 €
- ↳ Réserve (1068) : 77 595.58 €
- ↳ Report déficit d'investissement (001) : 8 567.88 €

7) Vote des subventions 2020

(Exprimé : 7 ; vote : 7 ; pour : 7 ; contre : 0) D2020-012

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions ci-dessous :

Associations communales

Comité des Fêtes	220,00 €
Amicale Niaflaise	220,00 €
AAPPMA Craon	220,00 €
Groupement protection des cultures	220,00 €
Niaflais Dansez Country	100,00 €
Familles Rurales	54.00 €
Association sportive VTT	220,00 €

Autres Associations

Association Française des traumatisés cérébraux 53 (AFTC 53)	100.00 €
Maison Familiale Hippodrome Craon	31.00 €
Croix Rouge Française	100,00 €
SPA Laval	105.00 €
CAUE	50.00 €

8) Devis raccordement au réseau électrique des panneaux photovoltaïques de la salle des fêtes – Budget photovoltaïques 2020 D2020-013

Mr le maire informe l'assemblée de la réception du devis Enedis n°7207131501 pour le raccordement de l'installation de production solaire photovoltaïque de la salle des fêtes, détaillé ci-dessous :

Travaux de branchement (suivant tableaux de prix du barème)

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Coût fixe du branchement en injection	1	Prestation	1 024.00	1 024.00	20

Travaux (sur devis) et prestations complémentaires

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Frais de mise en service du compteur production (prestation P100B)	1	Prestation	41.75	41.75	20

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA	Montant TTC
Travaux de branchement soumis à 20 %	614.40	122.88	737.28
Prestations complémentaires soumises à 20 %	41.75	8.35	50.10
Montant à régler		787,38 €	

Les montants du tableau "Total général" tiennent compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Le taux de réfaction appliqué est actuellement de 40%

Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité,

- Le devis Enédis n°7207131501 relatif au raccordement de l'installation de production solaire photovoltaïque de la salle des fêtes, pour un montant de 656.15 € ht, soit 787.38 € ttc.
- Précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2020 du budget photovoltaïque en investissement.
- Autorise Mr le maire à signer le devis et procéder au paiement d'un acompte de 50 % du devis ttc, soit un acompte de 393.69 €.

9) Devis Sarl Colorisme produits nettoyage, préparation et peinture murs et vernissage du parquet de la salle des fêtes D2020-014

Mr le maire informe l'assemblée de la réception du devis de la Sarl Colorisme de Laval, pour la fourniture de produits nettoyage, préparation et peinture des murs intérieurs, ainsi que le nettoyage et vernissage du parquet de la salle des fêtes.

Le montant du devis est de 945.38 € ht, soit 1134.46 € ttc

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité,

- Le devis de la Sarl Colorisme de Laval, portant sur la fourniture de produits nettoyage, préparation et peinture des murs intérieurs, ainsi que le nettoyage et vernissage du parquet de la salle des fêtes pour un montant de 945.38 € ht, soit 1134.46 € ttc
- Précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2020 de la Commune en investissement à l'opération n°91 Salle Polyvalente
- Autorise Mr le maire à signer le devis.

10) Devis Sarl Désert Métal Agri, pour aménagement office de la salle des fêtes- D2020-015

Mr le maire informe l'assemblée de la réception du devis de la Sarl Désert Métal Agri de Renazé portant sur l'aménagement de l'office (cuisine), comprenant les fournitures d'un plan de travail, contreplaqué, plateau inox et équerres.

Le montant du devis est de 925.00 ht, soit 1110.00 € ttc

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité,

- Le devis de la Sarl Désert Métal Agri de Renazé portant sur l'aménagement de l'office (cuisine), comprenant les fournitures d'un plan de travail, contreplaqué, plateau inox et équerres, pour un montant de 925.00 ht, soit 1110.00 € ttc.
- Précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2020 de la Commune en investissement à l'opération n°91 Salle Polyvalente
- Autorise Mr le maire à signer le devis.

11) Devis Sarl PELLUAU, pour fourniture d'une porte vestiaire foot- D2020-016

Mr le maire informe l'assemblée de la réception du devis de la Sarl PELLUAU de Craon portant sur la fourniture d'une porte en PVC Contact, porte de service sans oculus, pose en embrassade.

Le montant du devis est de 333.15 € ht, soit 399.78 € ttc

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité,

- Le devis de la Sarl Sarl PELLUAU de Craon portant sur la fourniture d'une porte en PVC Contact, porte de service sans oculus, pose en embrassade pour un montant de 333.15 € ht, soit 399.78 € ttc.
- Précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2020 de la Commune en investissement
- Autorise Mr le maire à signer le devis.

12) Opération Argent de poche 2020 - D2020-017

Mr le Maire informe l'assemblée que l'opération argent de poche crée la possibilité pour les adolescents et jeunes adultes (de 16 à 18 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité, à raison d'une demi journée, participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Ces chantiers sont limités à 30 demi-journées rémunérées par jeune et par an avec exonération des cotisations

et contributions de Sécurité Sociales.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

- décide de s'inscrire au dispositif argent de poche pour 2020,
- autorise Mr le Maire à signer les contrats qui seront passés avec les jeunes.

13) Fixation taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité-D2020-018

Le Conseil municipal, Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis émis par le comité technique le 14 février 2020,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Le taux de promotion est fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.

Article 2 : Evolution des taux

Le taux ci-dessus pourra être modifié, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Mr Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

14) Suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - D2020-019

M le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Compte tenu l'avancement d'un fonctionnaire, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 14 février 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures 30 hebdomadaires au service administratif.

2 - La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 19 heures 30 hebdomadaires au service administratif à compter du 1^{er} mars 2020.

3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Administratif au 1er mars 2020				
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1ere classe	C – titulaire TNC 19 h 30	1	1
Service TECHNIQUE au 1^{er} mars 2020				
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ere classe	C – titulaire TC -35 h	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territoriaux	C– titulaire TNC - 8h	1	1

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

15) Devis Etudes et chantiers pour restauration de 2 pierres tombales- D2020-020

Mr le maire informe l'assemblée de la réception du devis de l'Association Etudes et Chantiers, portant sur la restauration de 2 pierres tombales pour un montant de 2230 €, sans TVA.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité,

- Le devis de l'Association Etudes et Chantiers, portant sur la restauration de 2 pierres tombales pour un montant de 2230 €, sans TVA.
- Précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2020 de la Commune en investissement
- Autorise Mr le maire à signer le devis.